

Ce que M. Rynard a dit de ceux qui traitent les plantes à forfait est tout à fait juste. Mais je désire faire observer que ces arroseurs ont généralement pour clients des gens qui ont une demi-douzaine de pommiers dans leur cour, et qui n'ont pas les moyens d'acheter un petit pulvérisateur et qui, parfois, travaillent loin de chez eux. Comme je l'ai dit, ils ont peut-être une acre d'arbres fruitiers et ils chargent quelqu'un d'effectuer ce travail. Ces gens ne sont pas au courant des bonnes méthodes à employer et les arroseurs eux-mêmes ne sont pas plus savants. Comme je l'ai dit, je crois que M. Rynard a tout à fait raison. Mais, du point de vue commercial, il faut que ces travaux soient bien faits et faits au temps voulu, car c'est le gagne-pain du producteur qui en dépend. Il sait que, si les pulvérisations sont mal faites, ce sera le désastre pour lui. Par exemple, s'il est nécessaire qu'il engage un avion pour appliquer un insecticide, il dira au pilote qui fera le travail à quelle date venir et quelle quantité utiliser.

C'est tout ce que je voulais dire à ce sujet, monsieur le président.

M. BALDWIN: Monsieur le président, je suis arrivé très en retard. Il y a une question que je voulais poser, si elle n'a pas déjà été posée.

Est-ce que vous-même ou vos associés avez suivi les délibérations du sous-comité dirigé par le sénateur Ribicoff aux États-Unis sur cette question? Dans ce cas, que pensez-vous des dispositions du bill que ce sous-comité était chargé d'étudier et qui portait sur de nouvelles méthodes d'étiquetage et autres? Comme vous le savez, ce bill portait sur une autre question qui ne nous intéresse pas, nous, au Canada. Cependant, je crois que ce bill comportait des dispositions très nouvelles en ce qui concerne les méthodes d'étiquetage, et j'ai cru que vous voudriez nous dire ce que vous pensez des vues qu'on a là-bas à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Baldwin, c'est une des questions que M. Smith se préparait à discuter.

M. CHEVALIER: Je crois que la dernière question qui a été posée et que M. Roxburgh a mentionnée aussi porte sur l'un des sujets que nous voulions traiter, c'est-à-dire l'étiquetage, la forme des étiquettes et les normes à établir pour les contenants, choses qui sont probablement aussi importantes, sinon plus importantes pour le petit usager que pour l'usager commercial ou le cultivateur.

Comme on l'a mentionné ici ce matin, si le cultivateur veut rester en affaires et progresser, il va s'occuper de découvrir ce qu'il y a d'écrit sur cette étiquette, même s'il est nouveau venu au Canada. Mais, comme vous dites, nous nous inquiétons surtout du petit usager; l'Association des consommateurs canadiens a récemment fait des observations très judicieuses devant le Comité. Vous pouvez être assurés que cette question de l'étiquetage, de la forme des étiquettes et des normes à choisir pour les contenants est une question que chacun des membres de notre association ne perd pas un instant de vue. Dans l'ensemble, nous croyons que nous faisons de la très bonne besogne et qu'il existe une tension salubre entre les manufacturiers et les fonctionnaires chargés d'appliquer la Loi sur les produits antiparasitaires, qui approuvent les choses de ce genre dans ce domaine.

Néanmoins, le problème devient de plus en plus complexe, car il arrive sur le marché beaucoup d'autres de ces produits pour usage domestique et nous estimons maintenant que notre industrie doit avoir là-dessus une vue d'ensemble, abstraction faite de chacune des compagnies qui la composent. Or, il y a plusieurs façons d'y parvenir.

Nous pensons qu'il serait peut-être difficile d'appliquer une loi plus explicite que celle que nous avons maintenant sur la forme à donner aux étiquettes. En un sens, telle est notre réaction au projet de loi dont est saisi le Congrès aux États-Unis. Quand on touche à la question de savoir comment les étiquettes seront conçues, on se trouve presque dans le domaine des arts et de la psychologie. Ce qu'on essaie d'obtenir de la ménagère qui prend un contenant d'«aéro-sol», c'est qu'elle s'arrête tout à coup et lise l'étiquette. Vous savez que cela ne